

RELAIS PETITE ENFANCE LES PETITS PAS

Le Relais petite Enfance est un lieu d'écoute, de rencontre et d'information pour les familles et les assistantes maternelles.

Le relais facilite la mise en relation des assistantes maternelles et des parents et accompagnent ces derniers dans les démarches inhérentes à leur statut d'employeur.

Le Relais n'intervient ni dans l'agrément, ni dans le suivi des assistantes maternelles, ni dans la réglementation. Il n'est pas une structure d'accueil et n'est pas employeur d'assistantes maternelles.

Parents ? Le relais met à votre disposition :

des informations sur les différents modes de garde pour votre enfant
la liste des assistantes maternelles agréées et disponibles, que vous pouvez également retrouver sur [le site assmat.loire-atlantique.fr](http://le.site.assmat.loire-atlantique.fr) 
un accompagnement dans vos différentes démarches à effectuer pour employer une assistante maternelle
des informations sur les aides financières auxquelles vous avez droit
un soutien et une écoute personnalisés.

Assistantes maternelles ? Vous trouverez au relais :

des informations sur la procédure d'agrément
des renseignements sur votre profession et sur votre statut
un lieu d'échange entre assistantes maternelles mais aussi avec d'autres professionnels de la petite enfance
un soutien dans votre professionnalisation en participant aux ateliers d'éveil et aux réunions à thèmes
une écoute et un accompagnement personnalisés en fonction de vos besoins.

Enfant ? La structure offre:

la découverte d'un espace de jeux collectifs
un moment de rencontre et d'échange avec d'autres enfants
des expériences nouvelles en mettant à leur disposition des activités variées lors des ateliers d'éveil (motricité, arts plastiques, musique, lecture).

Le relais c'est aussi :

des soirées-débats, animées par des intervenants spécialisés (psychothérapeute, pédopsychiatre, orthophoniste...)
des temps de rencontre festifs à Noël, en juin et la participation à des sorties.





1/2



2/2

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

- > Paje
- > Site du ministère du travail
- > Le portail officiel du particulier employeur et du salarié
- > Le blog du relais petite enfance

EN TÉLÉCHARGEMENT



Charte de fonctionnement relais

 [TÉLÉCHARGER \(.PDF, 144K0\)](#)



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

 02 40 57 96 10



[CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00